

BIOLOGIE APPLIQUEE A LA PROCREATION

(Diplôme Interuniversitaire de)
avec Besançon, Nancy et Reims

- **Objectifs** : Le but de ce D.I.U. est de combler les besoins de formation des biologistes privés et universitaires, des unités AMP agréées. Il est important d'autre part que les spécialistes (gynécologues, endocrinologues, cytogénéticiens...) qui font appel aux AMP puissent trouver un enseignement théorique et pratique adapté.
- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : 8 pour Strasbourg
- **Droits à payer** :
 - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2014-15 ou **comme 1^{er} DU (si plusieurs DU en 2014-15)** :
En 1^{ère} année : Tarif A (55,10 €) + droit principal D (206 €) + Droit spécifique (320 €)
Si **seul mémoire final** : Tarif A (55,10 €) + droit spécial G (134 €) + Droit spécifique réduit (184 €)
 - Si inscription **comme 2^{ème} ou énième DU** (car plusieurs DU en 2014-15) :
En 1^{ère} année : Tarif A (exempté) + droit réduit E (168 €) + Droit spécifique (320 €)
Si **seul mémoire final** : Tarif A (exempté) + droit spécial réduit J (122 €) + Droit spécifique réduit (184 €)
- **Enseignant responsable** :

Dre. I. KOSCINSKI

CMCO – 19 rue Louis Pasteur – BP 4120 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 23 Mèl : Isabelle.Koscinski@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné** :
 - Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.
 - Les titulaires du diplôme d'Etat en Pharmacie ou de Docteur en Pharmacie.
 - Les Résidents de Médecine Générale.
 - Les Internes de spécialité toutes options.
 - Les titulaires d'un diplôme de niveau équivalent à des études de 3^{ème} cycle (DESS, DEA,...).
- **Cours et programme** :
L'enseignement est sous la forme de **4 sessions de 3 jours** auxquels s'ajoute un stage de deux semaines dans un laboratoire de PMA.

Cf. enseignant responsable

- **Examens** :
L'enseignement fait l'objet d'un contrôle continu aux 4 sessions (1/2 heure, note sur 20). Le candidat devra également fournir une attestation de validation de son stage. Lors de la session unique en septembre il conviendra de soutenir un mémoire devant le jury des 4 universités.

Mémoire : Le sujet sera établi pour chaque candidat par le coordonnateur local. La soutenance sera locale, mais le mémoire aura fait l'objet d'une évaluation par les membres de droit du Conseil Pédagogique. Il devra être remis au plus tard le 15 août en 4 exemplaires.

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE BIOLOGIE APPLIQUEE A LA PROCREATION

Facultés de Médecine des Universités de BESANÇON-DIJON-NANCY-REIMS-STRASBOURG

Année Universitaire 2014/2015

ENSEIGNANTS RESPONSABLES :

Pr C. ROUX, Pr J.L. BRESSON (BESANÇON) ; Pr P. FAUQUE, Dr C. BRUNO (DIJON) ; Pr B. FOLIGUET, Pr R. FIERRO (NANCY) ; Pr D. GAILLARD, Dr F. CARRE-PIGEON (REIMS) ; Dr I. KOSCINSKI, Dr M. TELETIN (STRASBOURG).

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

1- Candidats au DIU

Peuvent présenter leur candidature au DIU :

- Les titulaires d'un diplôme de Doctorat en Médecine ou en Pharmacie.
- Les internes de spécialités en fonction.
- Toute personne titulaire d'un diplôme de niveau équivalent à des études de 3^o cycle (DESS, DEA...).

2- Formation continue

- Peut être admis sur dossier à s'inscrire au titre de la formation continue, tout candidat non titulaire d'un diplôme de niveau équivalent. Dans ce cas il ne sera délivré en fin d'étude qu'une attestation.

MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT :

L'enseignement théorique et pratique comprend :

- **4 modules** organisés sous forme de séminaires en jours bloqués :

* jeudi et vendredi : conférences thématiques

* samedi matin : table ronde, discussion de dossiers, travail de groupes et démonstrations pratiques sur les thèmes abordés.

- **un stage biologique pratique** dans chaque site universitaire, dont les modalités d'organisation durant l'année seront souples et adaptées aux spécificités locales.

Ces modalités sont soumises à l'acceptation du Conseil Pédagogique du DIU.

PROGRAMME

Module 1 : NANCY 11 - 12 - 13 décembre 2014

- La maturation des gamètes mâles : les interactions cellulaires au niveau du testicule et de l'épididyme
- Morphologie, maturation et fonctions des spermatozoïdes éjaculés
- Les explorations fonctionnelles des gamètes mâles
- Le biologiste face à l'AMP : indications et législation

Module 2 : STRASBOURG 15 - 16 - 17 janvier 2015

Les cours ont lieu à la Faculté de Médecine de Strasbourg - 4 rue Kirschleger - 67000 Strasbourg.

Jeudi 15/01 de 9h à 17h : salle 09 - Bâtiment 3 - RDC.

Vend. 16/01 de 8h30 à 17h30 : salle 09 - Bâtiment 3 - RDC.

Samedi 17/01 de 8h30 à 12h : salle 114 au FORUM.

- Le tractus génital mâle : imagerie médicale, exploration chirurgicale, anatomie, microscopie et physiologie
- L'éjaculation : physiologie et désordres
- Le plasma séminal : physiologie et physiopathologie
- Epidémiologie de la reproduction : infections génitales
- Contrôle de qualité et réglementation

Module 3 : REIMS 12 - 13 - 14 février 2015

- L'appareil tubo-ovarien : imagerie médicale, exploration endoscopique et anatomie microscopique
- Physiologie de la régulation de l'ovulation : données actuelles et implications biocliniques en AMP
- Interactions gamétiques et fécondation
- Les hypofertilités d'origine immunitaire
- Les techniques d'AMP.

Module 4 : BESANCON-DIJON 19 - 20 - 21 mars 2015

- Anomalies chromosomiques et reproduction
- Génétique et AMP
- Qualité génétique des gamètes et du conceptus : données actuelles et aspects pratiques.

VALIDATION :

- Chaque module sera validé localement par un contrôle de connaissance portant sur les thèmes abordés dans la session.
- Une évaluation du stage biologique pratique est organisée dans chaque Université.
- Un mémoire bibliographique dont le sujet sera établi pour chaque étudiant par le responsable local.

Remise du mémoire au plus tard le 31 juillet en 4 exemplaires (à adresser à chaque responsable). Présentation du mémoire devant le conseil pédagogique, en septembre 2014.

Le DIU est accordé par un jury constitué de l'ensemble des responsables après la validation des trois types de contrôles précédents.

Les personnes n'ayant assisté qu'aux enseignements thématiques modulaires pourront demander une attestation d'assiduité.

INSCRIPTIONS :

L'autorisation d'inscription est donnée par le groupe réuni des responsables de l'Enseignement au vu des dossiers de candidatures (*une demande de candidature sur papier libre, une fiche individuelle d'état civil, toute pièce justificative des conditions d'inscription*).

Pour l'inscription administrative, et en particulier pour la date limite et les droits d'inscription, prendre contact avec le Secrétariat du coordinateur local et le Service de la Scolarité de la Faculté retenue.

**Pour tout renseignement complémentaire,
contacter l'un des enseignants responsables.**